

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de l'ouest stéphanois

Programme d'actions

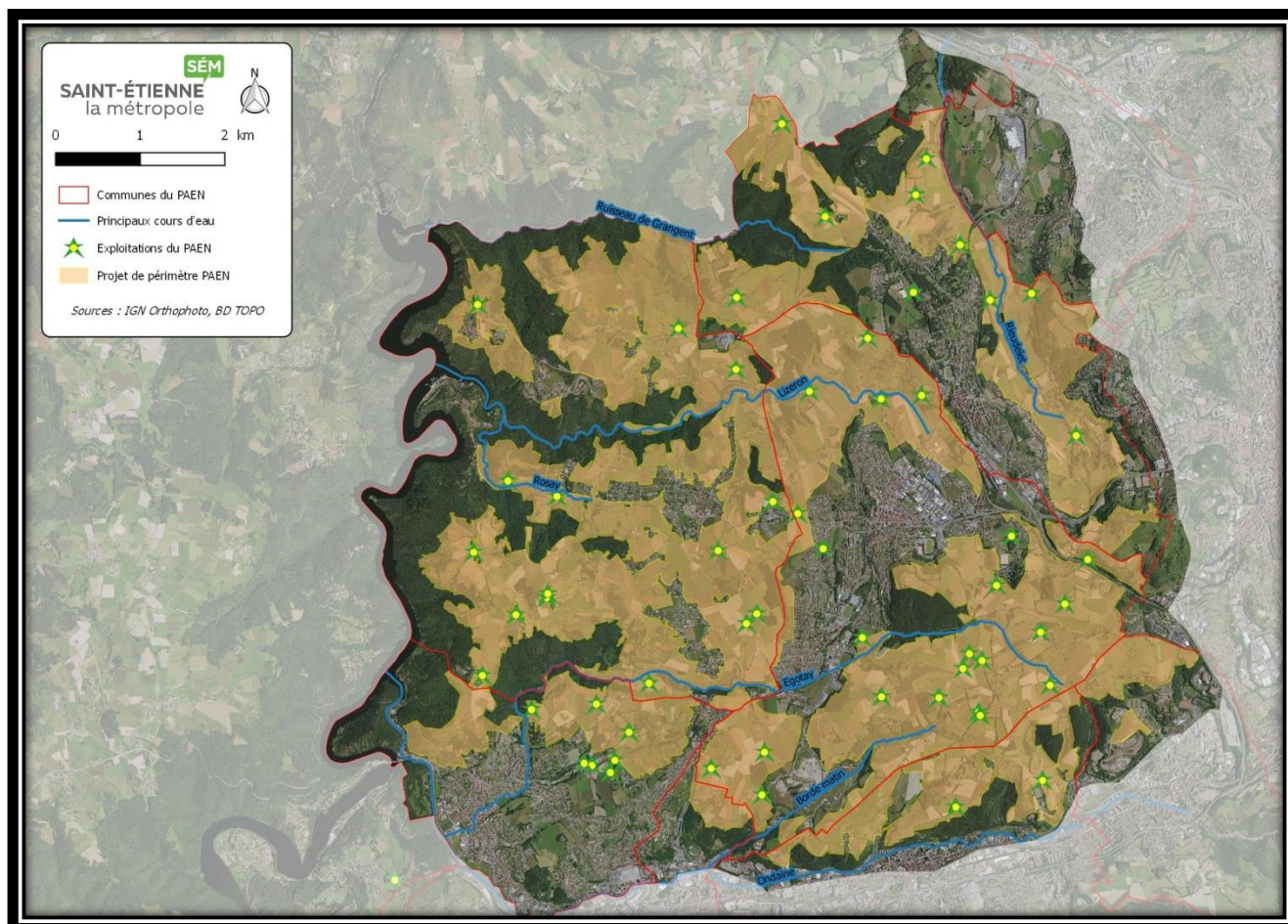
janvier 2020

sur les communes de :



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Loire
LE DÉPARTEMENT



Carte d'ensemble du périmètre PAEN ouest stéphanois

Le projet de périmètre du PAEN ouest stéphanois couvre **3 404 ha sur les 7 communes** de : Le Chambon-Feugerolles, Firminy, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Saint-Étienne (pour Saint Victor sur Loire), Saint-Genest-Lerpt, Unieux.

Firminy, Le Chambon-Feugerolles et La Ricamarie ne sont concernées que pour une petite partie de leurs territoires respectifs.

Le programme d'actions a été défini en concertation avec l'ensemble des utilisateurs de l'espace agricole et des collectivités. Il se veut très opérationnel, tout en restant adaptable au contexte si nécessaire. Sa durée optimale a donc été fixée à 4 ans, sur la période 2020-2023, ce qui n'empêche pas certaines actions de débiter plus tôt si besoin.

La mise en œuvre de ce programme d'actions sera partenariale (maîtrises d'ouvrage multiples) et les financements mobilisés seront variés (cf. détails des fiches actions).

Objectifs stratégiques

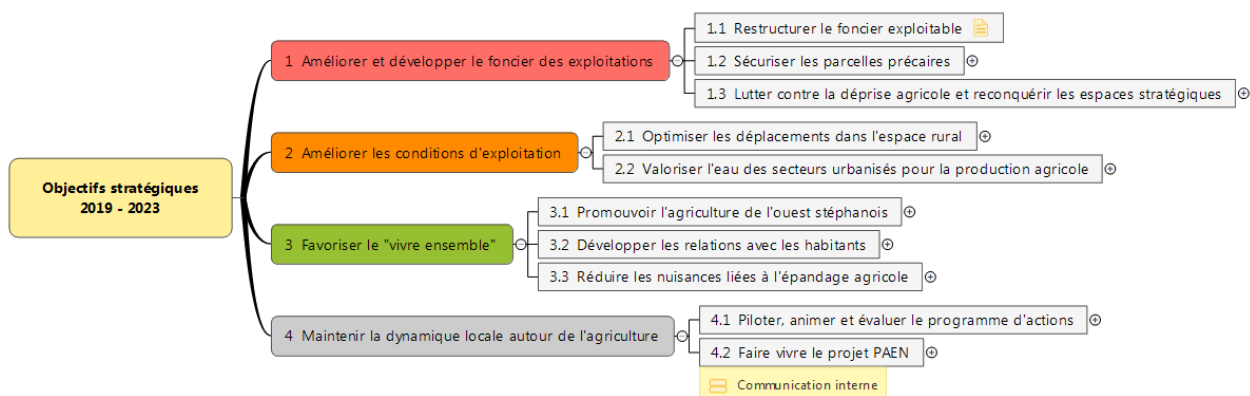
Les objectifs stratégiques ont été facilement identifiés et sont au nombre de quatre sur l'ouest stéphanois.



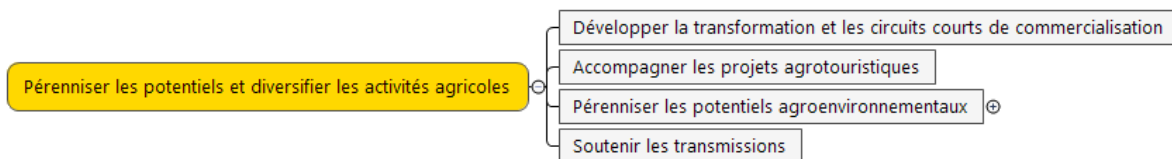
Un objectif transversal, non spécifique au PAEN ouest stéphanois, a également été identifié. Il s'intitule « **Pérenniser les potentiels et diversifier les activités agricoles** ».

Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels décrivent une ou plusieurs actions permettant de répondre à un enjeu clairement identifié.



L'objectif transversal intitulé « **Pérenniser les potentiels et diversifier les activités agricoles** », s'attachera quant à lui à couvrir les besoins ci-après :



Les actions potentielles permettant de répondre à cet objectif seront déployées sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de sa politique de développement agricole. Une attention particulière sera néanmoins apportée au suivi de ces actions sur l'ouest stéphanois.

Actions spécifiques au PAEN de l'ouest stéphanois

Chaque action a fait l'objet d'une fiche détaillée selon un modèle prédéfini qui identifie :

- le contexte et les enjeux ;
- les objectifs ;
- les acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, financeurs, partenaires ...) ;
- le contenu ;
- les moyens spécifiques ;
- la priorité et le calendrier de réalisation ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

L'ensemble du programme d'actions sera animé par Saint-Etienne Métropole, en sa qualité d'opérateur local du PAEN ouest stéphanois.

Les fiches actions détaillées sont annexées à la présente notice et pourront faire l'objet de modifications avant échéance du programme d'actions si nécessaire.

CONTEXTE / ENJEUX

La Chambre d'agriculture de la Loire s'engage depuis plusieurs années dans des actions d'animation foncière sur plusieurs secteurs du Département, notamment dans les PAEN.

Cette action, cofinancée par le Département de la Loire, consiste à inciter les agriculteurs à une restructuration parcellaire et à les accompagner techniquement pour réaliser des échanges de parcelles, en jouissance, en fermage ou en propriété.

L'objectif de la restructuration parcellaire est d'améliorer les conditions d'exploitation en regroupant les parcelles. En effet, posséder un parcellaire regroupé permet à la fois une meilleure valorisation des surfaces, un gain de productivité, une baisse des charges de mécanisation, une diminution du temps de travail pour les exploitants.

Le diagnostic territorial a clairement fait ressortir cet enjeu comme prioritaire, pour de nombreux secteurs de l'ouest stéphanois. De plus, la cartographie précise des îlots potentiellement échangeables permettra de faciliter le démarrage de cette action.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Concrétiser la dynamique de restructuration parcellaire identifiée lors des enquêtes terrain

Faciliter les conditions d'exploitations

Limiter les déplacements agricoles

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Financier(s)	Chambre d'Agriculture de la Loire, Département de la Loire, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Chambre d'Agriculture de la Loire
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordination et suivi de l'action, sensibilisation et relance des agriculteurs
• Temps d'animation PAEN	Moyen
• Bénéficiaires	Agriculteurs et propriétaires du PAEN

CONTENU DE L'ACTION

Animation foncière spécifique en 2019 sur les premiers secteurs, et en 2021 pour les autres

- Reprise et confirmation des échanges potentiels identifiés lors du diagnostic territorial de 2016-2017 (réunions locales) ;
- Accompagnement technique des exploitants (conseil, cartographie ...) ;
- Sensibilisation des agriculteurs au maintien des infrastructures agro-écologiques malgré la restructuration parcellaire (haies, mares, arbres remarquables ...).

Rôle de l'animateur PAEN

- Accompagnement pour la réalisation effective des échanges en propriété ;
- Accompagnement pour la réalisation des travaux d'amélioration foncière induits par la restructuration (accès aux parcelles ...) ;
- Identification des nouvelles possibilités de restructurations.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Animation foncière de la Chambre d'Agriculture : 15 000 € en 2019

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 4j / an sur l'ensemble du programme

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Politique foncière agricole du Département de la Loire
- Subventions du Département de la Loire : « aide à l'amélioration foncière » et « aides aux échanges d'immeubles ruraux »

Liens avec d'autres actions PAEN ou autres dispositifs :

- Stratégie foncière de Saint-Etienne Métropole ;
- Actions 1.2 et 1.3 qui visent à déprécier le foncier et reconquérir les secteurs stratégiques

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X		X		
---	--	---	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'agriculteurs intéressés par des échanges	15 exploitants
Nombre d'agriculteurs engagés dans une opération concrète de restructuration	8 exploitants
Surface totale échangée	30 ha
Surface totale restructurée	80 ha
Indicateurs d'évaluation	
Taux d'échanges en jouissance par rapport aux échanges en location ou propriété	Moins de 20% des échanges
Niveau de satisfaction des agriculteurs	70% des agriculteurs considèrent avoir amélioré leur situation foncière

CONTEXTE / ENJEUX

Le caractère périurbain de l'ouest stéphanois engendre une importante pression foncière. Elle se concrétise notamment par un souhait récurrent des propriétaires : aucune contrainte et donc aucun engagement sur des parcelles qu'on espère voir changer de destination.

En pratique, cela n'empêche pas forcément l'exploitation de ces parcelles au quotidien. Cependant, cette vision à très court terme est extrêmement pénalisante pour les exploitations agricoles concernées. En effet, l'inertie d'une exploitation agricole induit un besoin de visibilité sur l'occupation des terrains. A titre d'exemple, le raisonnement de l'assolement d'une exploitation ne peut pas se faire correctement sans un minimum de sécurité foncière, de même qu'un engagement de type Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) ou la transmission de l'exploitation.

Le diagnostic territorial a mis en évidence que la précarité foncière concerne quasiment l'intégralité des exploitations présentes sur ce territoire, dans des proportions pouvant aller jusqu'à 30% de leur surface agricole utile. En moyenne, les surfaces précaires représentent 16% de la Surface Agricole Utile pour un total estimé à 418 ha.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Déprécariser les exploitations concernées

Mobiliser les propriétaires et les sensibiliser aux enjeux du bail rural

Engager les collectivités locales concernées à devenir des bailleurs exemplaires

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole, SAFER Auvergne-Rhône-Alpes
• Rôle de l'animateur PAEN	Négociation avec les collectivités qui souhaitent établir des baux, sensibilisation des propriétaires sur demande des agriculteurs.
• Temps d'animation PAEN	Faible à moyen
• Bénéficiaires	Agriculteurs et propriétaires du PAEN

CONTENU DE L'ACTION**Redynamiser la circulation du foncier et notamment la contractualisation de baux**

- Identification des situations précaires nécessitant une animation auprès des propriétaires, notamment les collectivités et autres acteurs publics ;
- Contacts individuels avec les propriétaires identifiés par les exploitants souhaitant une médiation (courrier, rencontre) ;
- Diffusion du guide des baux ruraux développé par la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Intervenir sur les mutations foncières

- Surveillance des notifications sur le secteur PAEN via l'outil de veille Vigifoncier® ;
- Application de la Charte du foncier agricole de SEM et précision des modalités d'intervention avec chaque commune.

MOYENS DE L'ACTION**Budget estimé :**

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 6j / an sur l'ensemble du programme

Veille foncière opérationnelle SAFER : 840 € TTC / an

Diffusion du guide des baux ruraux : 500 €

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture

- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou d'autres dispositifs :

- Stratégie foncière de Saint-Etienne Métropole ;
- Actions 1.1 et 1.3 qui visent à restructurer le foncier et reconquérir les secteurs stratégiques

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X	X	X	X	X
---	---	---	---	---

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Surfaces déprécarisées (ha)	200 ha sur la durée du programme d'actions
Nombre d'agriculteurs accompagnés pour négocier avec leurs propriétaires	10 agriculteurs sur la durée du programme d'actions
Nombre d'interventions foncières suite à une alerte sur une notification	2 interventions sur la durée du programme d'actions
Indicateurs d'évaluation	
Baisse sensible de la précarité foncière	70% des agriculteurs estiment que leur situation est moins précaire

CONTEXTE / ENJEUX

Le caractère périurbain de l’ouest stéphanois engendre des situations de rétentions foncières qui se caractérisent parfois par l’enfrichement de certaines parcelles.

Cela concerne des parcelles isolées, mais aussi certains secteurs à forts enjeux qui se ferment petit à petit. A titre d’exemple, le Mont Salson et le secteur de Marandon à Saint-Genest-Lerpt sont concernés. On estime les surfaces en cours d’enfrichement à environ 287 ha sur l’ensemble du secteur PAEN.

Dans un contexte de tensions foncières, la reconquête de ces parcelles ou secteurs en cours d’enfrichement apparaît comme indispensable, à la fois pour les agriculteurs et leur potentiel de production, mais aussi pour les habitants qui constatent une dégradation de leur cadre de vie et des paysages.

OBJECTIFS DE L’ACTION

Maîtriser le foncier des secteurs en cours de fermeture pour travailler leur réouverture

Sensibiliser les propriétaires et les riverains à l’intérêt d’une activité agricole pour entretenir ces paysages et ce potentiel

Réaliser des travaux d’amélioration foncière

ACTEURS DE L’ACTION

• Maître d’ouvrage	Saint-Etienne Métropole, Agriculteurs
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d’œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole, SAFER, Entreprises de travaux agricoles ou paysagers ou assimilés
• Rôle de l’animateur PAEN	Animation spécifique et accompagnement des agriculteurs
• Temps d’animation PAEN	Faible à moyen
• Bénéficiaires	Agriculteurs et propriétaires du PAEN

CONTENU DE L’ACTION

Reconquête des espaces agricoles stratégiques

- Identification et précision de l’historique des secteurs à reconquérir ;
- Mise en place d’une animation foncière spécifique pour maîtriser le foncier ;
- Définition d’un plan de reconquête et de gestion avec les agriculteurs ;
- Valorisation de l’action auprès du grand public et des habitants.

Travaux d’améliorations foncières

- Recensement des besoins de travaux sur les parcelles ;
- Accompagnement administratif et technique des projets des agriculteurs ;
- Suivi des travaux et des pratiques mises en place ;
- Favoriser l’organisation de chantiers collectifs si possible.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 4j / an sur l'ensemble du programme

Animation foncière spécifique SAFER : 10 000 € TTC / an

Travaux d'améliorations foncières : coût moyen observé = 1 000 €/ha

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Subvention du Département de la Loire : « Aide aux travaux d'amélioration foncière »
- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou d'autres dispositifs :

- Stratégie foncière de Saint-Etienne Métropole ;
- Actions 1.1 et 1.2 qui visent à restructurer et sécuriser le foncier exploitable

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X	X	X	X	
---	---	---	---	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Surfaces améliorées (ha)	10 ha
Nombre de projets d'améliorations accompagnés	5 dossiers
Surfaces maîtrisées préalablement à la reconquête des secteurs à enjeux (ha)	80% des surfaces initialement incluses dans le périmètre de reconquête de chaque secteur
Indicateurs d'évaluation	
Part des dossiers d'améliorations foncières ayant aboutis à des travaux	80% des dossiers accompagnés
Part des secteurs à reconquérir ayant aboutis	50%

CONTEXTE / ENJEUX

L'extension du tissu urbain et la banalisation des déplacements domicile-travail ont engendré des situations de tensions sur des routes qui se retrouvent très fréquentées, y compris pour les déplacements agricoles. En effet, l'éclatement géographique de la structure foncière des exploitations, couplé à un accroissement important des matériels agricoles (taille et poids) et à des aménagements modernes des réseaux routiers qui n'intègrent plus les problématiques spécifiques à l'agriculture, contraignent les agriculteurs à emprunter les grands axes de circulation, voire à traverser les centres urbains.

Pour la sécurité de tous, comme pour le confort de travail des agriculteurs au quotidien, il convient de faire un état des lieux précis des situations problématiques, de les localiser et d'essayer de les traiter.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Identifier précisément les problématiques de déplacements

Sensibiliser les gestionnaires de voiries

Proposer des solutions concrètes pour résoudre les problèmes identifiés et mettre en œuvre plusieurs chantiers tests

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole, Communes
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole, Communes, Chambre d'Agriculture, Comité de développement agricole, Association RUSE
• Rôle de l'animateur PAEN	Animation spécifique et coordination des partenaires
• Temps d'animation PAEN	Elevé
• Bénéficiaires	Agriculteurs, habitants du PAEN, communes

CONTENU DE L'ACTION**Identification et cartographie des problèmes de circulation**

- Réalisation de plans de déplacements des engins agricoles ;
- Caractérisation des points noirs de circulation ;
- Production de documents graphiques et de documents d'aide à la décision.

Sensibilisation des gestionnaires de voiries

- Sensibilisation des opérateurs de voiries aux problématiques concernant les déplacements agricoles (élus et techniciens) ;
- Diffusion de supports techniques aux équipes chargées de la programmation des travaux voiries.

Proposition de solutions concrètes d'aménagements et mise en œuvre concrète de chantiers tests

- Mise en place de concertation / consultations de la profession agricole pour préciser les contraintes spécifiques aux matériels agricoles roulants ;
- Travail technique pour rechercher des solutions réalistes ;

Objectif stratégique n° 2 : Améliorer les conditions d'exploitation

- Définition de chantiers/situations tests pour mise en œuvre de solutions concrètes avec l'aide des agriculteurs ;
- Formalisation des solutions identifiées et mise en œuvre concrète.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 10j / an sur l'ensemble du programme

Travaux de voiries : coût à préciser selon les situations rencontrées

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou d'autres dispositifs :

- Action 3.1 qui vise à développer les liens avec les habitants pour réduire les conflits de voisinage
- Échanges inter-PAEN pour créer un document commun sur tout le département

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
 Moyen
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X	X	X	X	X
---	---	---	---	---

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de plans de déplacements réalisés	5 (un par secteur agricole)
Nombre de chantiers tests identifiés	2 chantiers
Indicateurs d'évaluation	
Taux de résolution des problèmes de circulation identifiés et jugés prioritaires	50%
Intégration des problématiques de déplacements agricoles par les gestionnaires de voiries	Aucune nouvelle contrainte sur les itinéraires empruntés par les agriculteurs

CONTEXTE / ENJEUX

Le réchauffement climatique est une réalité qui commence à faire sentir ses effets sur la production agricole via une saisonnalité dérégulée et des pénuries/excès plus marqués.

C'est le cas de la ressource hydrique qui vient de plus en plus souvent à manquer lorsqu'on en a besoin (sécheresses à répétition), mais qui tombe de manière souvent importante et brutale en période hivernale.

Il convient donc de rechercher des solutions, et l'urbanisation peut alors devenir un atout sur certains points. En effet, les surfaces imperméabilisées permettent de capter facilement de grands volumes d'eau. Reste à imaginer et mettre en œuvre les moyens de stocker et réutiliser cette ressource pour la production agricole.

C'est avec cette approche pragmatique, et forts d'un ancien réseau d'irrigation dans la vallée du Rieudelet, que plusieurs agriculteurs de Saint-Genest-Lerpt ont souhaité travailler cette question du stockage de la ressource en eau pour sécuriser les productions fourragères.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Positiver l'imperméabilisation des sols urbains

Imaginer des solutions de stockage abordables et conformes à la réglementation

Mettre en œuvre des solutions concrètes sur certains secteurs tests

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de la Loire, Comité de développement agricole, Saint-Etienne Métropole, Agriculteurs
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Chambre d'Agriculture de la Loire, Saint-Etienne Métropole, Agriculteurs
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordination globale des partenaires
• Temps d'animation PAEN	Faible
• Bénéficiaires	Agriculteurs du PAEN, Communes, Saint-Etienne Métropole

CONTENU DE L'ACTION

Organiser une réflexion globale sur les possibilités de stocker l'eau

- Mobiliser les acteurs de l'eau et la profession agricole ;
- Identifier un secteur test ;
- Organiser des temps d'échanges et une méthodologie pour réaliser une étude de faisabilité sur un secteur test.

Mettre en œuvre un chantier test suite à l'étude de faisabilité

- Suivre le chantier ;
- Valoriser l'action auprès des agriculteurs et collectivités pour essaimage.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 1j / an sur l'ensemble du programme

Travaux de stockage : coût à préciser selon les situations rencontrées

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou d'autres dispositifs :

- Mesure 4.15 du FEADER qui vise à soutenir les investissements individuels pour l'irrigation agricole

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



		X		
--	--	---	--	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de réunions organisées avec les partenaires	2 réunions de cadrage et 1 réunion opérationnelle suite à la sélection du site pilote
Nombre d'agriculteurs mobilisés	5 agriculteurs volontaires
Indicateurs d'évaluation	
Taux de participation aux réunions organisées	70% des partenaires et 80% des agriculteurs invités

CONTEXTE / ENJEUX

La majorité des urbains n'a plus de liens familiaux avec l'agriculture. La connaissance du fonctionnement d'une exploitation, de ses besoins et de ses contraintes, a progressivement disparu et conduit aujourd'hui à des situations de tensions. Malgré tout, une certaine idéalisation de l'agriculture perdure et attire les habitants des centres urbains à vouloir vivre en périphérie pour profiter des paysages et d'un cadre de vie paisible.

Le diagnostic territorial a nettement mis en avant la nécessité de promouvoir l'agriculture périurbaine de ce secteur, en allant à la rencontre des habitants et en communiquant davantage sur les aspects positifs de cette campagne aux portes des villes.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Sensibiliser les publics à l'agriculture de l'ouest stéphanois

Communiquer sur le projet PAEN pour assurer un espace médiatique régulier à l'agriculture et ses atouts

Sensibiliser les agriculteurs aux attentes des habitants/consommateurs pour mieux évoluer

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole, Communes, Acteurs associatifs et syndicaux, Département
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département, FEADER, Communes
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole, Communes, Acteurs associatifs et syndicaux
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordination globale des partenaires, animation spécifique
• Temps d'animation PAEN	Moyen à élevé
• Bénéficiaires	Habitants et agriculteurs du PAEN, enfants des écoles du territoire, Communes

CONTENU DE L'ACTION

Sensibiliser les jeunes publics à l'agriculture de l'ouest stéphanois

- Création d'animations et de supports spécifiques pour le public scolaire ;
- Distribution du Guide du bon voisinage lors de ces animations ;
- Témoignages d'agriculteurs.

Communiquer régulièrement sur le projet PAEN en direction des habitants et des agriculteurs

- Rédaction d'articles pour les bulletins municipaux pour illustrer les actions concrètes du PAEN et les initiatives des agriculteurs ;
- Diffusion de messages sur les panneaux municipaux pour informer des événements liés à l'agriculture (fêtes, animation ou événements grand public) ;
- Rédaction et diffusion d'une lettre info PAEN pour mettre en avant les nouveautés, les réalisations du PAEN et les projets d'actions sur le secteur.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Animation auprès des scolaires : estimé à 300 € par animation
 Création de supports d'animations et de sensibilisation : estimé à 500 €
 Temps de l'animateur PAEN : estimé à 7j / an sur l'ensemble du programme

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou autres dispositifs :

- Action 3.2 qui vise à développer les liens entre agriculteurs et habitants
- Action 4.1 qui vise à animer et piloter le programme d'actions.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X	X	X	X	X
---	---	---	---	---

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'animations scolaires réalisées	2 par commune sur la durée du programme d'actions
Nombre d'articles diffusés dans les bulletins municipaux	Au moins 1 article par an pendant toute la durée du programme d'actions
Nombre de lettres infos PAEN diffusées	Au moins 1 lettre info par an pendant toute la durée du programme d'actions
Indicateurs d'évaluation	
Satisfaction des enfants et enseignants sensibilisés	80% de satisfaction minimum
Initiatives des communes en matière de communication sur l'agriculture	Au moins 1 initiative par commune sur la durée du programme d'actions

CONTEXTE / ENJEUX

Le développement périurbain lié à l'habitat entraîne généralement l'apparition de nouveaux conflits de voisinages : d'un côté les néo-ruraux qui ne sont plus au fait des questions agricoles et du fonctionnement d'une exploitation, et de l'autre les agriculteurs qui subissent une densification du voisinage, des contraintes pour leurs déplacements et leur activité quotidienne. Ajoutez à cela une certaine défiance de part et d'autre, et le bien être quotidien de tous s'en trouve altéré.

Même si le diagnostic territorial fait état de relations agriculteurs – voisinage plutôt positives, certains cas demeurent préoccupants, d'autant que le turn-over des habitants s'accélère (parcours résidentiel classique, décohabitation ...).

Il convient donc de recréer des moments de partage et de discussion entre habitants et agriculteurs.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Recréer un lien durable et de confiance entre habitants et agriculteurs

Limiter les conflits de voisinage en améliorant la communication

Remettre l'agriculture au cœur du quotidien des habitants

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole, Communes, Acteurs associatifs et syndicaux, Chambre d'Agriculture de la Loire.
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER, Communes
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole, Communes, Acteurs associatifs et syndicaux, Chambre d'Agriculture de la Loire.
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordination globale des partenaires, animation spécifique au besoin
• Temps d'animation PAEN	Moyen à élevé
• Bénéficiaires	Habitants et agriculteurs du PAEN, Communes

CONTENU DE L'ACTION

Création de temps d'échanges privilégiés entre habitants et agriculteurs

- Format à définir avec chaque commune, suivant son fonctionnement habituel (conseil de quartier, cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, moments festifs ...)
- Distribution du Guide du bon voisinage lors de ces échanges ;
- Sensibilisation des habitants aux contraintes quotidiennes des exploitants (animaux, déplacements, épandages contraints ...) pour amener les discussions.

Organisation d'animations grand public en lien avec l'agriculture locale

- Sollicitation des exploitants pour accueillir l'évènement ;
- Préparation de l'évènement avec les exploitants de la commune ou du secteur retenu ;
- Animation de l'évènement et accueil du public ;
- Distribution des supports de communication les plus adaptés, notamment le Guide du bon voisinage, lors de ces évènements.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Animation des associations agricoles (Comité de développement, Syndicats agricoles ...) : estimé à 5 000 € par évènement grand public

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 8j / an sur l'ensemble du programme

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou autres dispositifs :

- Action 4.1 qui vise à animer et piloter le programme d'actions.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X	X	X	X	X
---	---	---	---	---

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de rencontres habitants/agriculteurs organisées	8 rencontres sur la durée du programme d'actions
Nombre d'évènements grand public organisés	4 évènements sur la durée du programme d'actions
Indicateurs d'évaluation	
Fréquentation des évènements grand public	200 participants par évènement
Fréquentation des réunions locales à destination des habitants et des agriculteurs	15 participants à chaque réunion

CONTEXTE / ENJEUX

L'activité agricole génère des nuisances pour les riverains, notamment pour tout ce qui touche à l'épandage. En zone d'élevage, comme c'est le cas dans l'ouest stéphanois, l'épandage des effluents organiques est contraint par la présence d'habitations et doit donc essayer d'évoluer.

Régulièrement soulevée lors du diagnostic territorial, cette problématique mérite une attention particulière car il existe des moyens techniques fiables pour limiter les nuisances et réduire ainsi les conflits de voisinages (ex. pendillards, compostage ...).

OBJECTIFS DE L'ACTION

Améliorer les méthodes d'épandage des effluents d'élevages

Développer de nouvelles techniques agronomiques pour optimiser les engrais de ferme

Réduire les conflits de voisinages

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole, Comité de développement agricole, CUMA, Chambre d'Agriculture
• Financier(s)	Saint-Etienne Métropole, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole, Comité de développement agricole, CUMA, Chambre d'Agriculture, Agriculteurs
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordination des partenaires, animation spécifique
• Temps d'animation PAEN	Faible
• Bénéficiaires	Agriculteurs et habitants du PAEN, Communes

CONTENU DE L'ACTION

Développer l'usage de matériels spécifiques pour l'épandage

- Identifier les agriculteurs ou CUMA intéressés pour tester du matériel ;
- Organiser des démonstrations avec des fournisseurs ;
- Accompagner les porteurs de projets sur la phase d'ingénierie financière ;
- Evaluer et diffuser les résultats des premiers essais terrain ;
- Valoriser les initiatives auprès des habitants.

Développer le co-compostage

- Identifier les agriculteurs intéressés pour tester ce procédé ;
- Formaliser un partenariat avec les fournisseurs de déchets verts, dont les communes ;
- Accompagner et suivre les agriculteurs pour développer la filière dans un cadre sécurisé.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Accompagnement co-compostage : estimé à 5 000 € / campagne

Création de supports de valorisation des initiatives : estimé à 500 €

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 2j / an sur l'ensemble du programme

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou autres dispositifs :

- Action 4.1 qui vise à animer et piloter le programme d'actions.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



	X		X	
--	---	--	---	--

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'agriculteurs intéressés par du matériel spécifique d'épandage	20 agriculteurs intéressés
Nombre de démonstrations de matériels spécifiques d'épandage organisées	2 démonstrations sur la durée du programme
Nombre d'agriculteurs intéressés par le co-compostage	10 agriculteurs intéressés
Indicateurs d'évaluation	
Nombre de participants aux démonstrations	15 agriculteurs à chaque démonstration
Nombre d'investissements en matériels spécifiques d'épandage réalisés	1 investissement réalisé sur la durée du programme
Taux d'agriculteurs engagés en co-compostage	60%

CONTEXTE / ENJEUX

Les retours d'expériences d'autres projets PAEN illustrent bien le rôle central de l'animateur. Il permet l'émergence de projets complexes, l'animation spécifique de certaines actions étalées dans le temps, et il garantit la cohérence du projet.

L'animation du programme d'actions est donc primordiale pour maintenir la dynamique initiée lors de la définition du PAEN. Articulée autour d'un comité de pilotage (rôle décisionnel et stratégique) et d'un comité technique (rôle opérationnel de suivi et de conseil), l'animation devra être capable de s'adapter aux besoins des agriculteurs et des collectivités engagés.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Coordonner toutes les actions inscrites au programme 2019-2023

Initier des projets sur l'ouest stéphanois

Assurer la cohérence avec les autres politiques territoriales

Animer la gouvernance technique et politique du projet

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole
• Financier(s)	Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole
• Rôle de l'animateur PAEN	Coordonne, anime et suit toutes les actions du programme
• Temps d'animation PAEN	Moyen
• Bénéficiaires	Agriculteurs, Communes, Habitants, partenaires

CONTENU DE L'ACTION

Gestion des instances de gouvernance

- Préparer, programmer et animer les instances techniques et politiques du PAEN ;
- Proposer un programme annuel répondant aux objectifs fixés et s'adaptant aux besoins.

Animation, pilotage et suivi des actions (cf. autres fiches actions)

- Coordonner les actions des partenaires et planifier leurs réalisations ;
- Piloter certaines actions spécifiques ;
- Suivre l'exécution des actions pour faciliter leur évaluation ;
- Initier des projets agricoles locaux grâce au PAEN ;
- Maintenir le lien avec les autres PAEN du Département.

Evaluer le programme d'actions

- Renseigner les indicateurs d'évaluations de chaque action, afin d'en rendre compte chaque année aux instances de gouvernance ;
- Organiser et suivre l'évaluation générale du programme d'actions en 2023.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 4j / an sur l'ensemble du programme

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Politique PAEN du Département de la Loire
- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou autres dispositifs :

- Toutes les actions inscrites au programme d'actions 2019-2023

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



X	X	X	X	X
---	---	---	---	---

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de jours d'animation réalisés	50j / an
Nombre d'instances de gouvernance organisées	1 Comité de pilotage / an 2 Comités techniques / an
Indicateurs d'évaluation	
Taux de réalisation des actions programmées	70% des actions chaque année

CONTEXTE / ENJEUX

Le travail de terrain réalisé pour l'élaboration du PAEN ouest stéphanois, a permis d'initier une dynamique très positive. Des projets concrets ont été proposés par les agriculteurs, et un rapprochement entre élus locaux et agriculteurs s'est engagé.

Au travers de cette action, il convient donc de concrétiser et de pérenniser cette dynamique locale liée à l'agriculture, en assurant un lien entre acteurs agricoles et partenaires institutionnels du projet PAEN. Cette forme de communication interne devra être réactive et permettra, le cas échéant, de faire évoluer les besoins et donc le contenu du programme d'actions.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Maintenir l'engagement des partenaires

Développer ou consolider les liens entre agriculteurs et communes

Suivre les besoins du territoire pour adapter les actions

ACTEURS DE L'ACTION

• Maître d'ouvrage	Saint-Etienne Métropole
• Financier(s)	Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FEADER
• Maître d'œuvre (structure en charge de la mise en œuvre opérationnelle)	Saint-Etienne Métropole
• Rôle de l'animateur PAEN	Initie, structure et coordonne les actions
• Temps d'animation PAEN	Moyen
• Bénéficiaires	Agriculteurs, Communes, partenaires

CONTENU DE L'ACTION**Maintenir l'engagement des partenaires**

- Assurer un lien régulier avec les communes, sur le plan technique et politique ;
- Maintenir le lien entre les partenaires techniques du projet, au-delà des instances de gouvernance ;
- Réaliser régulièrement des points bilatéraux avec les partenaires pour faire émerger des actions, et valoriser les réalisations.

Développer ou consolider les liens entre agriculteurs et communes

- Organiser des temps d'échanges entre les élus des communes et leurs agriculteurs ;
- Valoriser les projets des agriculteurs auprès de leurs élus.

Suivre les besoins du territoire

- Organiser un système de remontée d'informations, complémentaire aux échanges individuels ou collectifs qui auront lieu sur l'ensemble du territoire, afin de pouvoir prendre en compte toutes les attentes.

MOYENS DE L'ACTION

Budget estimé

Temps de l'animateur PAEN : estimé à 4j / an sur l'ensemble du programme

Dispositif auquel se rattache l'action :

- Politique PAEN du Département de la Loire
- Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine : volet agriculture
- Mesure 16.72 du FEADER

Liens avec d'autres actions PAEN ou autres dispositifs :

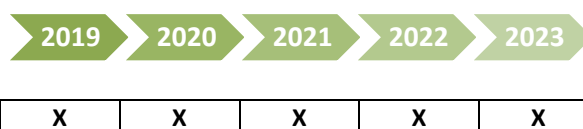
- Action 4.1 qui vise à assurer l'animation du programme d'actions.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre de rencontres réalisées avec chaque commune	2 rencontres / an avec chaque commune engagée dans le PAEN
Nombre de rencontres organisées entre agriculteurs et communes	1 rencontre annuelle / commune
Indicateurs d'évaluation	
Taux de participation des agriculteurs aux rencontres organisées avec leurs élus	60% de participation minimum
Taux de satisfaction des communes	75% de satisfaction